

**Régime de retraite des employées et  
des employés de l'Université de  
Sherbrooke**

**États financiers  
au 31 décembre 2017**

**Régime de retraite des employées et  
des employés de l'Université de  
Sherbrooke**

**États financiers  
au 31 décembre 2017**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Situation financière	4
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	5
Évolution des obligations au titre des prestations de retraite	6
Notes complémentaires	7 - 18

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du comité de retraite du  
Régime de retraite des employées et des employés  
de l'Université de Sherbrooke

---

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 500  
455, rue King Ouest  
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

T 819 822-4000

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke au 31 décembre 2017 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Sherbrooke

Le 22 mai 2018

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A120795

# Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

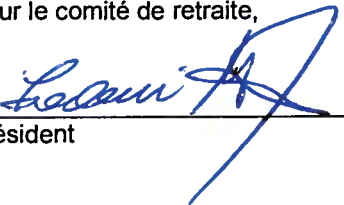
## Situation financière


au 31 décembre 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>		
<b>Actif</b>		
Placements (note 4)	1 108 147 706	985 379 417
Intérêts, dividendes et autres comptes à recevoir	2 749 861	4 161 792
Trésorerie	1 777 769	2 804 735
	<u>1 112 675 336</u>	<u>992 345 944</u>
<b>Passif</b>		
Frais d'administration et honoraires de gestion à payer	684 029	1 015 547
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<u>1 111 991 307</u>	<u>991 330 397</u>
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (NOTE 6)</b>	<u>975 556 000</u>	<u>895 328 000</u>
<b>EXCÉDENT</b>	<u>136 435 307</u>	<u>96 002 397</u>
<b>Répartition – actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Fonds du participant	367 248 338	331 565 638
Fonds – Université	346 289 109	317 039 741
Fonds général	398 059 741	342 372 250
Fonds des cotisations volontaires	394 119	352 768
	<u>1 111 991 307</u>	<u>991 330 397</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité de retraite,

  
Président

  
Membre

**Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke**  
**Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations**  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Solde au début	<u>991 330 397</u>	<u>884 218 439</u>
<b>Augmentation</b>		
Revenus de placements		
Titres à revenu fixe		
Intérêts et autres	6 788 518	5 645 001
Titres à revenu variable		
Dividendes	11 109 006	10 797 221
Variations de la juste valeur des placements	108 824 836	97 338 969
<b>Cotisations</b>		
Employées et employés		
Services courants	17 029 370	15 548 951
Université		
Services courants	22 080 329	20 644 368
Services passés	452 638	156 701
Transferts provenant d'autres régimes	2 222 627	2 542 599
	<u>168 507 324</u>	<u>152 673 810</u>
<b>Diminution</b>		
Transferts à l'extérieur du régime lors d'une retraite ou d'un décès	13 258 526	13 518 901
Prestations de retraite versées par le régime	18 824 075	17 344 549
Transferts à l'extérieur du régime lors de départs, de divorces et autres	5 389 251	4 032 614
Frais d'administration (note 8)	10 374 562	10 665 788
	<u>47 846 414</u>	<u>45 561 852</u>
<b>Augmentation nette</b>	<u>120 660 910</u>	<u>107 111 958</u>
<b>Solde à la fin</b>	<u>1 111 991 307</u>	<u>991 330 397</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke**  
**Évolution des obligations au titre des prestations de retraite**  
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début	<u>895 328 000</u>	<u>831 959 000</u>
Maintien du régime		
Prestations constituées (*)	36 420 500	35 697 100
Intérêts cumulés sur les prestations (*)	51 514 600	47 465 300
Transferts à l'extérieur du régime nets des transferts provenant d'autres régimes	(16 425 200)	(15 008 900)
Prestations versées	<u>(18 824 100)</u>	<u>(17 344 500)</u>
	<u>52 685 800</u>	<u>50 809 000</u>
Changement d'hypothèses et expérience		
Incidence des modifications sur les hypothèses actuarielles à la fin de l'exercice (note 6)	218 000	767 000
Gain actuariel reconnu à la suite de la nouvelle évaluation actuarielle (note 5)		(8 124 000)
Incidence du rendement réel sur l'actif de la composante CD	<u>27 324 200</u>	<u>19 917 000</u>
	<u>27 542 200</u>	<u>12 560 000</u>
<b>Variation nette</b>	<u>80 228 000</u>	<u>63 369 000</u>
Solde à la fin	<u><u>975 556 000</u></u>	<u><u>895 328 000</u></u>

(\*) Selon les hypothèses établies par le comité de retraite du régime au 31 décembre de l'année précédente (note 6).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

---

#### **1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE**

La description du Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke (ci-après le « régime de retraite ») fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on se référera au texte des règlements du régime de retraite.

##### **Généralités**

L'Université de Sherbrooke (ci-après l'« Université ») offre à l'ensemble de ses employées et de ses employés un régime de retraite, en vertu duquel les cotisations sont versées par l'employeur ainsi que par les participantes et les participants. Le régime de retraite est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

##### **Règlements du régime**

Les droits des participantes et des participants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992, sont établis en fonction des sommes créditées à leur compte au fonds du participant et au fonds – Université. En tout temps avant leur retraite, les participantes et les participants peuvent se prévaloir d'une option de remplacement en vertu de laquelle leurs droits seraient établis en fonction du nombre d'années de service créditées.

Les droits des participantes et des participants pour les années de service antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1992 sont établis en fonction du nombre d'années de service créditées. Cependant, à l'égard de ces années, les participantes et les participants peuvent, en tout temps avant leur retraite, se prévaloir d'une option de remplacement en vertu de laquelle leur rente serait établie en fonction des sommes créditées à leur compte au fonds du participant et au fonds – Université.

##### **Politique de capitalisation**

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec), le promoteur, les participantes et les participants doivent financer le régime de retraite de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du régime de retraite. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle périodique aux fins de capitalisation (note 5).

##### **Âge de la retraite**

La participante ou le participant peut prendre sa retraite à partir de l'âge de 55 ans. Toutefois, l'âge normal de la retraite est de 65 ans.

##### **Prestations de retraite établies selon la composante à cotisations déterminées (CD)**

Les prestations sont établies en fonction du capital accumulé dans le fonds du participant et le fonds – Université. Le fonds du participant est le fonds où sont déposées les cotisations des participantes et des participants, et le fonds – Université est le fonds où sont déposées les cotisations de l'employeur.

##### **Prestations de retraite établies selon la composante à prestations déterminées (PD)**

Les prestations sont calculées en tenant compte du nombre d'années de service créditées, multiplié par 1,6 % de la moyenne des cinq meilleures années de salaire annualisé.

Pour les participantes et les participants qui ont choisi le taux de cotisation réduit, la prestation est établie selon le nombre d'années de service créditées, multiplié par 1,3 % de la moyenne des cinq meilleures années de salaire annualisé.



## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

---

#### 1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME DE RETRAITE (suite)

##### Prestations PD versées par un régime en vertu de la loi (ARC)

La prestation provenant de la composante PD ne pourra être supérieure au plus petit des montants suivants :

- a) 2 % du salaire moyen des trois années les mieux rémunérées, multipliés par le nombre d'années de service créditées.
- b) 2 914 \$ multipliés par le nombre d'années de service créditées (2 890 \$ en 2016). Ce montant est indexé selon les dispositions applicables des lois fiscales.

Le nombre d'années de service créditées est limité à 35 à l'égard des années créditées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1992.

##### Répartition de l'actif net

L'actif net est réparti entre divers fonds de la façon suivante :

– Fonds du participant

Les cotisations provenant des participantes et des participants, et l'augmentation de l'actif net découlant de ces cotisations, sont accumulées dans ce fonds.

– Fonds – Université

Les cotisations provenant de l'Université et l'augmentation de l'actif net découlant de ces cotisations sont accumulées dans ce fonds.

– Fonds général

Ce fonds comprend les cotisations normales versées en excédent de celles requises aux fonds du participant et de l'Université. Il comprend aussi les cotisations spéciales pour combler les déficits actuariels ainsi que les virements des fonds du participant et de l'Université pour les participantes et les participants qui prennent une prestation provenant du régime. Les sommes servant à l'achat d'une prestation à laquelle la participante ou le participant a droit sont alors versées dans ce fonds.

– Fonds des cotisations volontaires

Les cotisations volontaires des participantes et des participants, et l'augmentation de l'actif net découlant de ces cotisations, sont accumulées dans ce fonds. Les prestations relatives à ces cotisations sont versées à même ce fonds. Il n'est actuellement plus permis aux membres de verser des cotisations volontaires.

#### 2 - MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité des activités. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements ou les obligations au titre des prestations de retraite, le régime de retraite se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

---

#### **2 - MODE DE PRÉSENTATION (suite)**

Les états financiers présentent la situation financière globale du régime de retraite considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur, des participantes et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participantes, les participants et les autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du régime de retraite au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participantes et les participants considérés individuellement.

#### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

##### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le régime de retraite pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### **Placements**

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le régime de retraite devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

##### **Contrats à terme, options sur devises et contrats de prise et mise en pension**

Le régime de retraite n'utilise pas la comptabilité de couverture pour comptabiliser les contrats à terme et options sur devises auxquels il recourt pour se protéger des fluctuations du taux de change provenant des placements investis en devises ainsi que les contrats de prise et mise en pension. Par conséquent, les contrats à terme et options sur devises ainsi que les contrats de prise et mise en pension sont constatés à l'état de la situation financière à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont présentées au poste Variations de la juste valeur des placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

##### **Obligations au titre des prestations de retraite**

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par la direction. L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par une société d'actuaire indépendants et correspond à l'évaluation déterminée conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, utilisée par le promoteur aux fins comptables.

##### **Revenus de placements**

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le régime de retraite. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

##### **Frais de transaction**

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Variations de la juste valeur des placements.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

---

#### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

##### **Cotisations**

Les cotisations des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

##### **Prestations**

Les prestations de retraite versées à des participantes, des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

##### **Transferts**

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés à la date d'encaissement ou de décaissement.

##### **Remboursements**

Les montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participantes et de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participantes et les participants et, dans le cas du décès de participantes et de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint ou que les prestations devant être versées n'atteignent pas la totalité des cotisations versées.

##### **Conversion des devises**

Le régime de retraite utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Variations de la juste valeur des placements.

##### **Impôts sur le revenu**

Le régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôts.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

#### 4 - PLACEMENTS

	2017	2016
	\$	\$
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Billets à escompte à court terme	3 582 922	10 904 277
Obligations émises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada (a)	195 003 583	234 722 783
Obligations émises par le gouvernement américain (b)		3 318 736
Obligations émises par les sociétés (fonds communs) (c)	1 599 846	2 009 637
Obligations émises par les sociétés (d)	5 130 367	11 347 523
Titres hypothécaires garantis à rendement réel (e)	4 264 823	5 069 689
Hypothèques commerciales (fonds communs) (f)	109 965 594	22 921 622
<b>Titres à revenu variable</b>		
Actions canadiennes	296 558 689	262 002 149
Actions étrangères – États-Unis	47 107 141	44 906 027
Actions étrangères – Europe, Asie et Extrême-Orient (E.A.E.O.)	13 361 893	11 455 694
Actions mondiales (fonds communs) (g)	369 451 503	321 163 780
<b>Placements alternatifs</b>		
Obligations de pays émergents (fonds communs)	58 921 140	55 764 584
<b>Produits dérivés</b>		
Contrats à terme sur devises	2 998 542	(207 084)
Prise et mise en pension	201 663	
	<u>1 108 147 706</u>	<u>985 379 417</u>

- (a) Les obligations émises par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada ont une échéance moyenne de 4,82 années (4,26 années au 31 décembre 2016). Le taux de rendement à l'échéance de ces obligations est, en moyenne, de 2,15 % (1,30 % au 31 décembre 2016). La durée moyenne pondérée de ces obligations est de 3,67 années (3,73 années au 31 décembre 2016).
- (b) Il n'y a aucune obligation émise par le gouvernement américain au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2016, les obligations émises par le gouvernement américain avaient une échéance moyenne de 19,15 années. Le taux de rendement à l'échéance de ces obligations était, en moyenne, de 2,12 %. La durée moyenne pondérée de ces obligations était de 14,28 années.
- (c) Les obligations émises par les sociétés (fonds communs) ont une échéance moyenne de 9,17 années (8,58 années au 31 décembre 2016). Le taux de rendement à l'échéance de ces obligations est, en moyenne, de 3,18 % (3,06 % au 31 décembre 2016). La durée moyenne pondérée de ces obligations est de 6,47 années (6,09 années au 31 décembre 2016).
- (d) Les obligations émises par des sociétés ont une échéance moyenne de 4,90 années (4,73 années au 31 décembre 2016). Le taux de rendement à l'échéance de ces obligations est, en moyenne, de 2,68 % (1,83 % au 31 décembre 2016). La durée moyenne pondérée de ces obligations est de 3,88 années (3,31 années au 31 décembre 2016).
- (e) Les titres hypothécaires garantis à rendement réel portent intérêt au taux de base déterminé par le fiduciaire, indexé annuellement à la date anniversaire du titre en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) à cette date. Ces titres ont un taux d'intérêt variant de 5,97 % à 7,17 % (6,15 % à 6,89 % au 31 décembre 2016) et ont une échéance moyenne de 6,7 années (7,6 années au 31 décembre 2016). Ces titres sont assurés par la Société canadienne d'hypothèque et de logement.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

#### 4 - PLACEMENTS (suite)

- (f) Les hypothèques commerciales (fonds communs) ont une échéance moyenne de 3,06 années (3,25 années au 31 décembre 2016). Le taux de rendement à l'échéance de ces hypothèques commerciales est, en moyenne, de 3,58 % (3,12 % au 31 décembre 2016). La durée moyenne pondérée de ces hypothèques commerciales est de 2,60 années (2,74 années au 31 décembre 2016).
- (g) Un montant de réserve de 3 613 892 \$ (4 528 859 \$ en 2016) a été inclus dans les honoraires des gestionnaires à titre de frais de performance relative à l'indice d'un gestionnaire en 2017 ainsi qu'en diminution de la juste valeur du placement. Au 31 décembre 2017, un montant de réserve de 8 252 080 \$ (6 442 692 \$ au 31 décembre 2016) a été constitué par le gestionnaire et est remboursable si ce gestionnaire n'atteint pas le rendement ciblé.

Les placements sont confiés à deux institutions financières qui agissent en qualité de gardiens de valeurs du régime. La gestion des placements est effectuée par huit institutions spécialisées en gestion de portefeuilles.

#### Produits dérivés

Le régime de retraite a conclu des contrats à terme sur devises américaines en vertu desquels il est tenu de vendre à l'avenir des montants de devises à des taux de change prédéterminés. Ces contrats, liés à des placements investis en devises étrangères, atténuent les fluctuations futures des taux de change. Une stratégie d'options permettant d'améliorer le potentiel de gains de la stratégie ci-dessus est également utilisée. De plus, le régime de retraite a conclu des contrats de prises et de mises en pension en vertu desquels deux parties s'entendent simultanément sur deux transactions, soit une vente de titres obligataires au comptant suivie d'un rachat à terme à une date et un prix convenus d'avance.

Les contrats à terme sur devises, en dollars canadiens, se détaillent comme suit :

	2017		2016	
	Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
<i>Echéance</i>				
1 mois	104 974 000	2 998 542	110 181 000	(207 084)

Les prises et mises en pension, en dollars canadiens, se détaillent comme suit :

	2017	
	Valeur notionnelle	Juste valeur
	\$	\$
Prises en pension	19 950 000	281 713
Mises en pension	42 200 000	(80 050)
		201 663

#### Processus d'évaluation

Les instruments financiers du régime de retraite qui sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de fin d'exercice se composent uniquement de placements.

La juste valeur des titres à revenu fixe, à l'exception des titres hypothécaires garantis à rendement réel et des hypothèques commerciales (fonds communs), est établie à partir de la moyenne des cours acheteur et vendeur à la date de l'état de la situation financière.

La juste valeur des titres hypothécaires garantis à rendement réel est équivalente au coût de ces placements, car les taux d'intérêt sont indexés annuellement à la date anniversaire du titre selon le niveau de l'IPC.

La juste valeur des hypothèques commerciales (fonds communs), des titres à revenu variable et des placements alternatifs est établie à partir du cours de fermeture à la date de l'état de la situation financière.

La juste valeur des contrats à terme sur devises est établie en considérant le coût de remplacement des contrats en vigueur aux conditions actuelles du marché.

La juste valeur des contrats de mises ou de prises en pension est établie en utilisant la juste valeur des instruments, ajustée en fonction du taux de financement à court terme négocié et de la date de transfert. La valeur de ces opérations correspond au gain ou à la perte qui aurait été réalisé si l'entente avait été réglée à la date d'évaluation.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

#### 4 - PLACEMENTS (suite)

##### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont regroupés comme suit, selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

				2017
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe – Autres	1 599 846	203 716 872		205 316 718
Titres à revenu fixe – Titres hypothécaires	109 965 594		4 264 823	114 230 417
Titres à revenu variable	726 430 485		48 741	726 479 226
Placements alternatifs	58 921 140			58 921 140
Contrats à terme sur devises		2 998 542		2 998 542
Prises et mises en pension		201 663		201 663
	<u>896 917 065</u>	<u>206 917 077</u>	<u>4 313 564</u>	<u>1 108 147 706</u>
				2016
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe – Autres	24 931 260	260 293 318		285 224 578
Titres à revenu fixe – Titres hypothécaires			5 069 689	5 069 689
Titres à revenu variable	639 478 909		48 741	639 527 650
Placements alternatifs	55 764 584			55 764 584
Contrats à terme sur devises		(207 084)		(207 084)
	<u>720 174 753</u>	<u>260 086 234</u>	<u>5 118 430</u>	<u>985 379 417</u>

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

#### 4 - PLACEMENTS (suite)

Le tableau qui suit présente un rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3 entre le début et la fin de l'exercice :

	2017		
	Titres à revenu fixe	Titres à revenu variable	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	5 069 689	48 741	5 118 430
Cessions	(804 866)		(804 866)
Solde à la fin	<u>4 264 823</u>	<u>48 741</u>	<u>4 313 564</u>
	2016		
	Titres à revenu fixe	Titres à revenu variable	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	5 775 096	48 741	5 823 837
Cessions	(705 407)		(705 407)
Solde à la fin	<u>5 069 689</u>	<u>48 741</u>	<u>5 118 430</u>

#### 5 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le régime de retraite définit son capital comme étant l'excédent de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport aux obligations au titre des prestations de retraite.

Les objectifs du régime de retraite en matière de gestion du capital sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur (note 7), et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le régime de retraite a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Le régime de retraite est soumis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec) et au Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire qui exigent qu'un régime de retraite fasse l'objet d'une évaluation actuarielle complète, selon les approches de capitalisation et de solvabilité, au moins une fois tous les trois ans. Le régime de retraite pourrait être appelé à prendre des mesures pour combler les déficits de capitalisation et de solvabilité, le cas échéant, en exigeant que le promoteur verse des cotisations d'équilibre spéciales en sus des cotisations pour services courants.

L'évaluation actuarielle complète la plus récente a été effectuée au 31 décembre 2015, a été publiée en septembre 2016 et a été déposée auprès de Retraite Québec. La prochaine évaluation actuarielle complète doit être effectuée en date du 31 décembre 2018 et sera déposée au cours de l'exercice 2019.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

#### 5 - INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

Au 31 décembre 2015, le régime de retraite avait un surplus actuariel de 39 328 200 \$ selon l'approche de capitalisation et un déficit actuariel de 168 625 900 \$ selon l'approche de solvabilité. La valeur actuarielle de l'actif du régime de retraite a été établie à 884 218 400 \$, alors que la valeur actuarielle du passif du régime de retraite (soit les obligations au titre des prestations de retraite) a été établie à 844 890 200 \$ selon l'approche de capitalisation.

La valeur actuarielle de l'actif du régime de retraite servant à déterminer la situation financière selon les approches de capitalisation et de solvabilité est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du régime de retraite. La valeur actuarielle du passif du régime de retraite et les cotisations pour services courants selon les approches de capitalisation et de solvabilité ont été calculées en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

#### Cotisations

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, en vertu des règlements du régime de retraite, les cotisations ont été effectuées comme il est illustré dans le tableau suivant. Ces taux ont été établis à partir de la dernière évaluation actuarielle du 31 décembre 2015.

	Employé(e)	Université		
		Employé(e) de moins de 40 ans	Employé(e) de plus de 40 ans	Cotisation additionnelle
Taux régulier	6,27 %	3,73 %	6,23 %	2,82 %
Taux réduit (*)	5,14 %	3,06 %	5,06 %	2,82 %

À partir du 21 décembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2016, en vertu des règlements du régime de retraite, les cotisations ont été effectuées comme il est illustré dans le tableau suivant. Ces taux ont été établis à partir de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2013.

	Employé(e)	Université		
		Employé(e) de moins de 40 ans	Employé(e) de plus de 40 ans	Cotisation additionnelle
Taux régulier	5,92 %	4,08 %	6,58 %	2,08 %
Taux réduit (*)	4,86 %	3,34 %	5,34 %	2,08 %

(\*) Pour les participantes et les participants qui en font le choix et dont le salaire est inférieur à 1,5 fois le maximum des gains admissibles de Retraite Québec.

Si les exigences actuarielles pour les services passés et courants exigent une cotisation additionnelle, celle-ci est partagée par les participantes et les participants ainsi que par l'Université à raison de 45 % et de 55 % respectivement.

#### 6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

##### Hypothèses actuarielles

L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite a été extrapolée à partir de l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation établie le 31 décembre 2015 par la société d'actuares Mercer.



## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

#### 6 - OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE (suite)

##### Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations de retraite tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les principales hypothèses économiques utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

- Augmentation des salaires : 3,0 % par année (3,0 % en 2016)
- Indexation des rentes pour les participantes et les participants ayant terminé :
  - Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 : 0,25 % par année en 2017 (0,25 % en 2016)
  - Après le 31 décembre 2006 : 1,00 % par année en 2017 (1,00 % en 2016)
- Taux de rendement net des actifs (taux d'actualisation) : 5,75 % (5,75 % en 2016) pour 2017 et les années suivantes
- Taux d'inflation : 2,0 % par année (2,0 % en 2016)

Les données et hypothèses démographiques et certaines données économiques sont fondées sur l'évaluation actuarielle aux fins de capitalisation et sont mises à jour annuellement. Les principales hypothèses démographiques ont trait notamment à la mortalité, à l'âge de la retraite prévu et à la cessation d'emploi. Les hypothèses utilisées aux fins de l'établissement des états financiers sont légèrement différentes des hypothèses utilisées aux fins de capitalisation (note 5).

#### 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Risques financiers

Le régime de retraite est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités d'investissement et de ses opérations.

La politique de placement du régime de retraite prévoit une diversification des risques financiers au moyen d'une diversité de placements, à savoir les titres à revenu fixe, les titres à revenu variable, les placements alternatifs et les produits dérivés. Pour chaque catégorie de placements, des critères de diversification et des plafonds d'exposition sont définis.

Les principaux risques financiers auxquels le régime de retraite est exposé sont détaillés ci-après.

##### Risque de marché

##### -- Risque de change :

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises étrangères et des contrats à terme, et est atténué par la politique de gestion des devises. Cette dernière s'applique uniquement aux placements exposés au risque de change contre le dollar américain.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

#### 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### – Risque de change :

Le risque de change est associé aux fluctuations des taux de change des placements effectués en devises étrangères. Voici les détails du risque de change pour les placements :

	2017		2016	
	\$	%	\$	%
Investissement total exposé au risque de change	487 350 000	43,98	434 768 000	44,12
Investissement couvert contre le risque de change (*)	(108 292 000)	-9,77	(110 181 000)	-11,18
Investissement net exposé au risque de change	379 058 000	34,21	324 587 000	32,94

(\*) La couverture contre le risque de change est effectuée par l'utilisation de contrats à terme sur devises contre le dollar américain.

##### Répartition par devise de l'investissement net exposé au risque de change

		2017	2016
		\$	\$
USD	Dollar américain	366 954 000	314 097 000
EURO	Euro	7 733 000	7 793 000
JPY	Yen	4 371 000	2 697 000

Au 31 décembre 2017, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations et les variations de la juste valeur des placements auraient diminué ou augmenté d'environ 3 791 000 \$ (3 246 000 \$ au 31 décembre 2016). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

##### – Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs des instruments financiers.

Les titres à revenu fixe portent intérêt à taux fixe et exposent donc le régime de retraite au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Certains fonds communs de placement exposent indirectement le régime de retraite au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2017, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations et les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes auraient diminué ou augmenté d'environ 7 404 000 \$ (9 377 000 \$ au 31 décembre 2016). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

##### – Risque de fluctuation de la juste valeur des placements :

Le risque de marché correspond également au risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de la variation des cours du marché, autre que celle découlant du risque de change et de taux d'intérêt. Le régime de retraite est exposé à ce risque en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque auquel est exposé le régime de retraite varie selon la conjoncture des marchés, les attentes relatives aux mouvements des cours et des rendements futurs et la composition de l'actif.

## Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

#### 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### -- Risque de fluctuation de la juste valeur des placements :

Le régime de retraite gère le risque du marché – risque de fluctuation de la juste valeur des placements principalement par la diversification, à l'échelle mondiale, de ses placements dans différents secteurs et par diverses stratégies de placement.

Le régime de retraite est exposé aux fluctuations de la juste valeur en raison des actions, des obligations et des parts de fonds communs de placement. Au 31 décembre 2017, si les cours des bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait augmenté ou diminué d'environ 109 710 000 \$ (96 961 000 \$ au 31 décembre 2016). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important. Certains fonds communs de placement exposent aussi indirectement le régime de retraite au risque de fluctuation de la juste valeur des placements.

##### *Risque de crédit*

Le régime de retraite est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable (risque de crédit). Le risque de crédit représente un risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières à l'égard du régime. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

Le régime de retraite gère activement les risques de crédit. Lorsqu'on détecte une exposition excessive à des risques individuels ou à des groupes de risques, le régime prend les mesures nécessaires pour atténuer ces risques. La politique de placement prévoit des restrictions quant à la concentration acceptable du portefeuille par émetteur.

Les instruments financiers qui exposent potentiellement le régime de retraite à un risque de crédit représentent des intérêts, des dividendes et d'autres comptes à recevoir, de la trésorerie ainsi que des placements investis en obligations, en titres hypothécaires garantis et en billets à escompte. Les fonds d'obligations et d'hypothèques commerciales (fonds communs) exposent également indirectement le régime de retraite au risque de crédit. L'exposition maximale, directe et indirecte, correspond à 382 996 000 \$ (353 025 000 \$ au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, le portefeuille du régime de retraite est largement diversifié. La plus grande concentration de crédit direct se trouve dans les titres émis par les gouvernements provinciaux pour un montant correspondant à 44 % (38 % au 31 décembre 2016 dans des titres émis par le gouvernement fédéral du Canada) des actifs financiers exposés au risque de crédit.

##### *Risque de liquidité*

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Les liquidités du régime de retraite sont analysées afin de s'assurer que le régime puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses obligations courantes et acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Le régime de retraite investit l'ensemble de ses actifs dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés dans des conditions dites normales.

Les passifs inclus dans l'actif net disponible pour le service des prestations ont une échéance de moins de trois mois.

#### 8 - FRAIS D'ADMINISTRATION

	2017	2016
	\$	\$
Honoraires des gestionnaires		
Frais de base	4 943 314	4 429 417
Frais liés à la performance	3 613 892	4 528 859
Honoraires des gardiens de valeurs	220 584	207 684
Honoraires des actuaires	339 260	464 251
Honoraires des avocats	29 516	914
Honoraires de l'auditeur	20 236	25 869
Salaires	308 991	249 124
Rapport annuel, assurances et autres frais d'administration	446 341	327 808
Frais de délégation versés à l'Université de Sherbrooke	452 428	431 862
	<u>10 374 562</u>	<u>10 665 788</u>